

* *

29/36) Remboursement trop versé à la Caisse Centrale de Coopération Economique au titre des avances F.I.D.O.M. Budget

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander l'ouverture en recette au budget de 1964 à l'article 166-10 " Reversement au titre des avances F.I.D.O.M. 1963-1964 " d'une somme de 1.977.613.frs.CFA.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Dens, le 30 Mars 1965
P/Le Préfet,
Secrétaire Générale
Signé: J. Cluchaud